

Communiqué de presse

Berne, le 26 janvier 2018

Aires de séjour et de transit pour les gens du voyage: une meilleure collaboration entre les cantons, les communes et les personnes directement concernées est obligatoire

Afin d'améliorer les conditions de vie des gens du voyage en Suisse et éviter les conflits, on a clairement besoin de davantage d'aires de séjour, de passage et de transit officielles dotées de règles claires. Au cours du séminaire qui a eu lieu à Berne et qui a été organisé par l'Association des Communes Suisses (ACS) en collaboration avec la fondation «Assurer l'avenir des gens du voyage suisses», des exemples de «bonne pratique» ont été présentés. Ceux-ci indiquent qu'une étroite collaboration entre tous les acteurs est absolument nécessaire.

Le nombre d'aires de séjour et de passage sur territoire suisse pour les Yéniches, Sintis et Roms pratiquant un mode de vie itinérant a diminué au cours des dernières années. A l'heure actuelle il existe 31 aires de transit, il en faudrait 80. Pour les aires accessibles durant toute l'année, il serait nécessaire de créer 25 aires supplémentaires. Pour ce qui est des aires de transit pour les groupes étrangers, il n'existe que cinq espaces de grande dimension au lieu des dix à douze emplacements qui seraient nécessaires. C'est ce qu'indique le dernier rapport de situation publié par la Fondation «Assurer l'avenir des gens du voyage suisses». Les spécialistes sont unanimes: si l'on créait davantage d'aires officielles dotées de règles claires, les conflits entre les gens du voyage et les autorités communales resp. la population diminueraient.

Redéfinir sans cesse la notion de cohabitation

La création d'aires de séjour, de passage et de transit confronte les communes à d'importants défis. Les relations avec les gens du voyage sont régulièrement sujettes à conflits et l'attitude de la population est plutôt négative. «Gens du voyage et sédentaires cohabitent ensemble depuis des siècles. Cela étant, la cohabitation, sur le plan concret, doit sans cesse être redéfinie» a précisé Christoph Neuhaus, Conseiller d'Etat, président de la fondation «Assurer l'avenir des gens du voyage suisses» lors du séminaire qui a eu lieu ce jour à Berne. «Dans la recherche d'aires de stationnement il en va d'êtres humains, c'est la raison pour laquelle je m'engage en faveur de ce thème.»

Ne pas déléguer les tâches tout simplement aux communes

Au cours du séminaire il a été démontré à l'aide d'exemples pratiques présentés par les cantons d'Argovie, de Zurich, de Vaud et de Berne comment les communes peuvent procéder lors de la planification et de l'exploitation d'aires de stationnement. Cela dit, cette tâche ne peut pas être assumée uniquement par les communes. «La planification et l'exploitation d'aires de séjour, de passage et de transit pour les gens du voyage ne peuvent pas être ordonnées dans une approche descendante. Permettre aux gens du voyage de pratiquer leur mode de vie est une tâche conjointe de tous les niveaux étatiques» a déclaré Hannes Germann, Conseiller aux Etats et président de l'ACS. Les cantons et les communes ont l'obligation d'inscrire dans les plans directeurs et les plans d'affectation les besoins des gens du voyage en termes d'espace. Des règles claires et une sensibilisation de la population sont nécessaires pour balayer les préjugés. Christoph Neuhaus, Conseiller d'Etat, constate lui aussi que de «nombreuses questions dans les

relations avec les gens du voyage ne peuvent être résolues qu'en collaboration étroite avec les communes». Il est également nécessaire d'intégrer les organisations des Yéniches, Sintis et Roms.

Les services spécialisés des cantons sont d'importantes interfaces

L'ACS salue les initiatives visant l'interconnexion des autorités communales en matière d'aires de stationnement. Un échange de valeurs empiriques est nécessaire. «En même temps, les services spécialisés des cantons peuvent soutenir les communes lors de la planification, de la création et de l'exploitation d'aires de séjour et de transit» a précisé Hannes Germann. Ils sont en même temps des interfaces importantes entre les offices cantonaux, les gens du voyage et leurs organisations ainsi que la population intéressée.

Documents concernant ce séminaire:

www.tinyurl.com/aires-de-sejour

Contact:

Hannes Germann, président de l'Association des Communes Suisses, Conseiller aux Etats, tél. 079 401 00 01

Simon Röthlisberger, directeur de la fondation «Assurer l'avenir des gens du voyage suisses», tél. 076 588 75 12